

Commune de PROVILLE 59476

Carte Environnementale



Pour information

Direction Départementale
des Territoires
et de la Mer du Nord

D.D.T.M 59

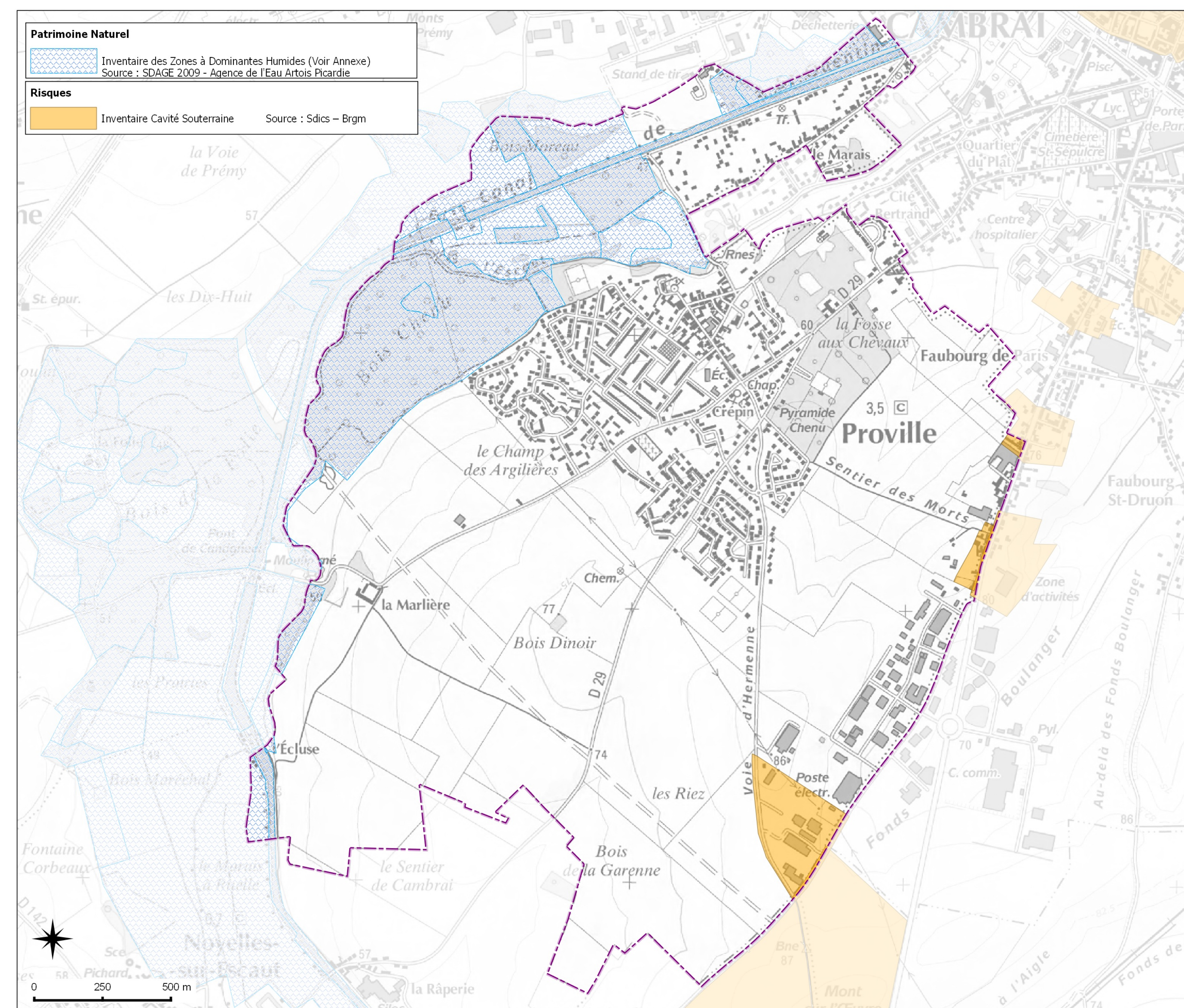
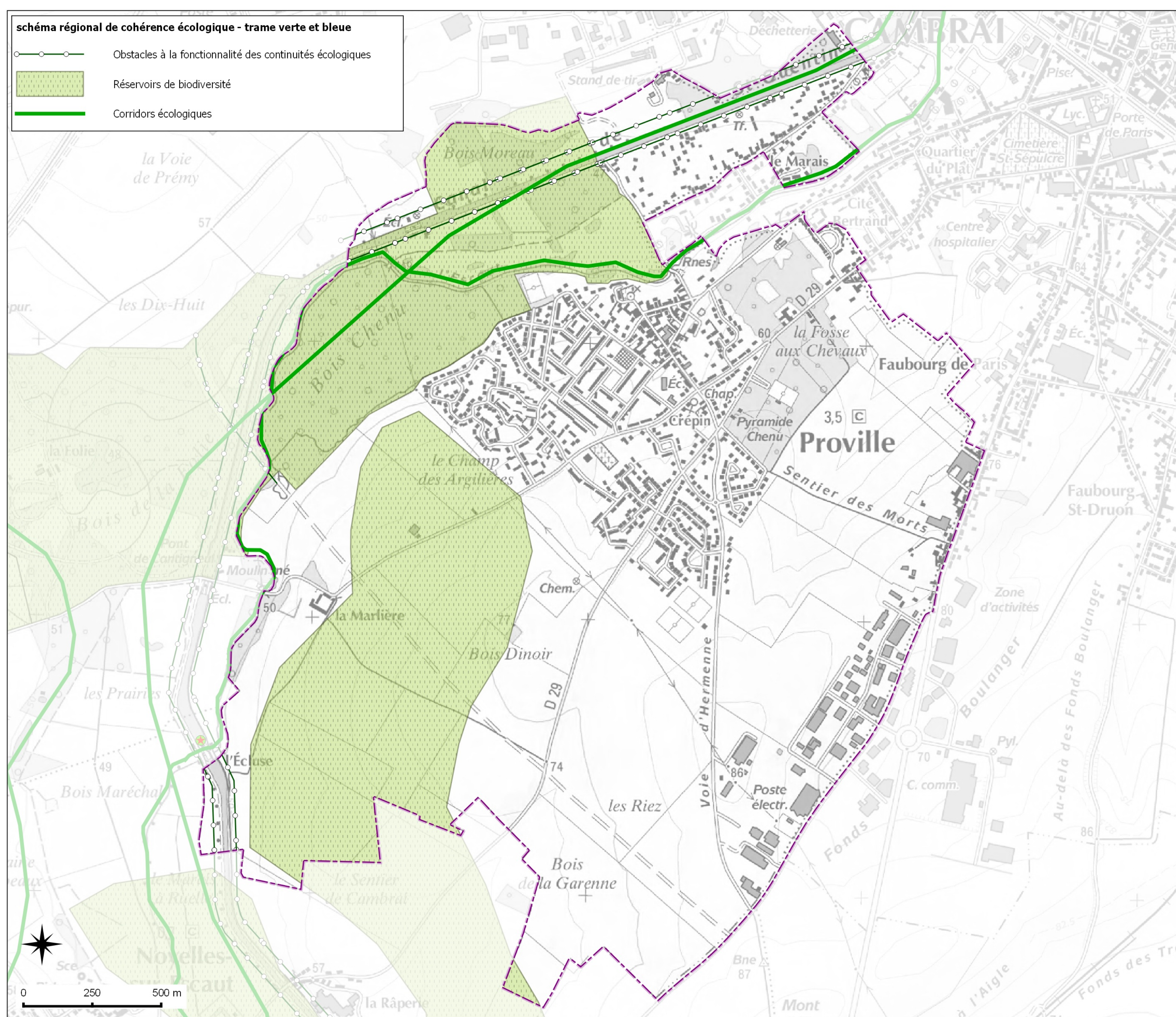
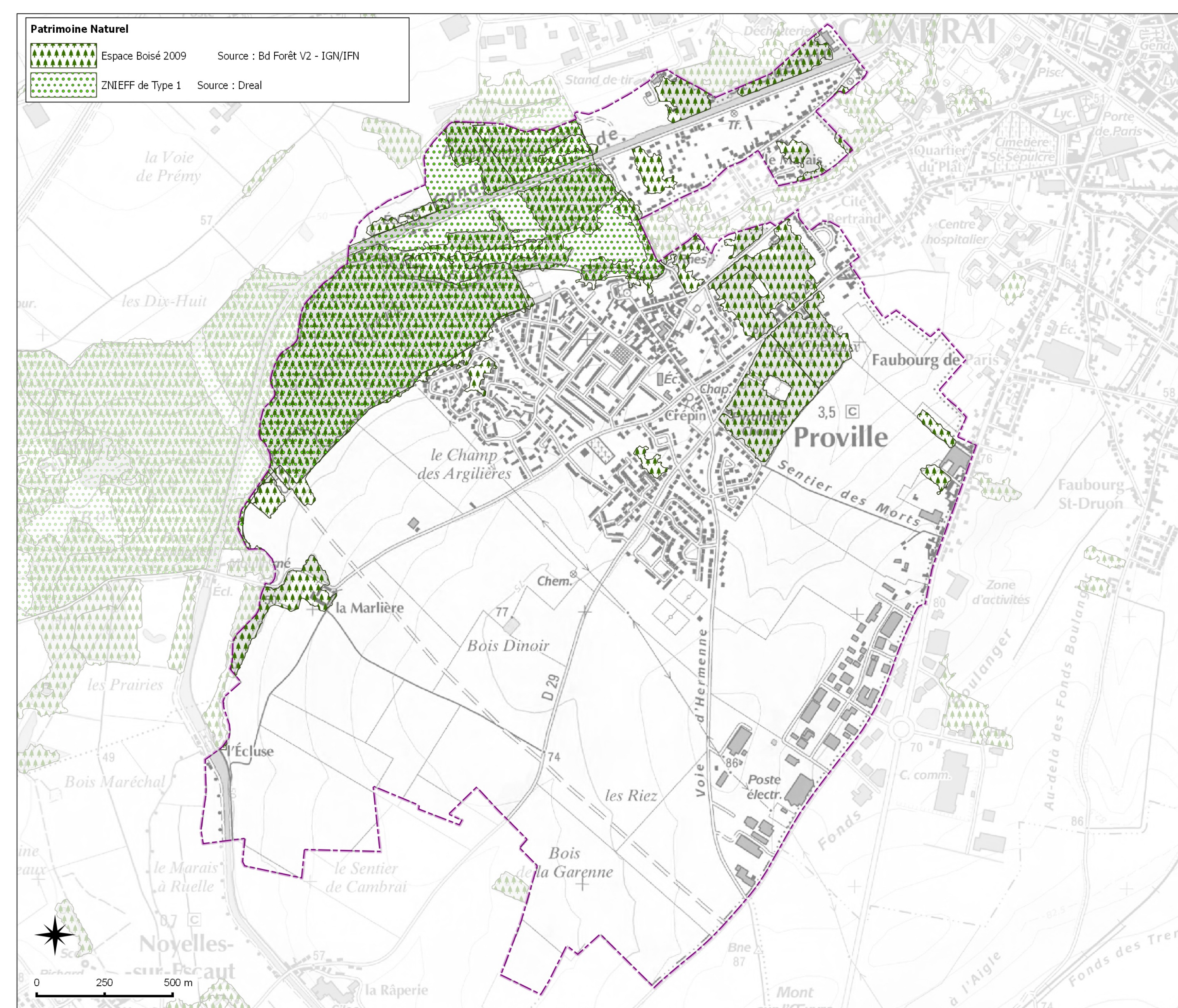
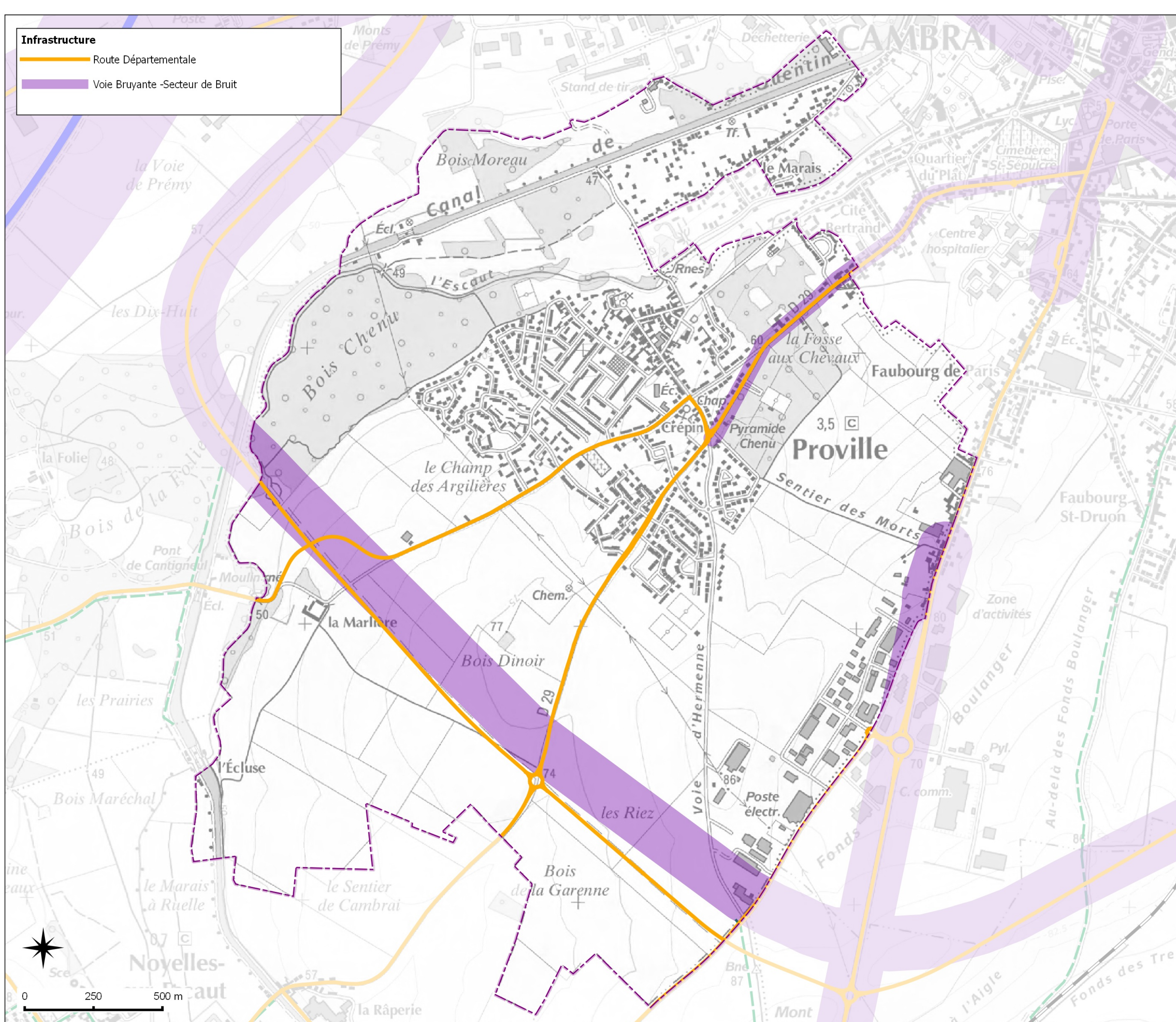
PLAN

Porter à Connaissance
pour la
procédure
de
planification Urbaine

Date de mise à jour : 02/11/2015
Sources : Géomatique Sud (S) Cadastre / PO - DgP
Email : ddtm.sud@nord-pas.fr

LEGENDE

Contour de commune



Annexes

Voies Bruyantes - Secteur de bruit

Les infrastructures de transport terrestres sont classées en 5 catégories selon le niveau de bruit qu'elles engendrent. Un secteur affecté par le bruit est défini autour de chaque infrastructure classée. Quelles sont les infrastructures concernées ?
- les routes et axes routiers plus de 5000 véhicules par jour,
- les voies de chemin de fer à écartement de plus de 30 mètres par voie,
- les voies de chemin de fer à écartement de moins de 30 mètres par voie,
- les voies de chemin de fer à écartement de moins de 100 mètres par voie,
- les infrastructures en projet sont également concernées (des publications de l'acte de concertation d'impact publique ou acceptation en aménagement inscrit dans le PLU ou l'acte de concertation d'impact publique).

Zones à dominances humides du SDAGE

Les documents d'application (SDAGE, PAPI et cartes communales) et les actions administratives dans le domaine de l'eau prévoient les zones humides en s'appuyant notamment sur la carte des zones à dominance humide annexée au SDAGE (carte H2 2) et sur l'identification des zones humides qui est faite dans le SRCE.
La représentation des Zones à Dominance Humide du SDAGE (1:50 000) est donc fournie à titre indicatif, et alerte la collectivité afin de se rapprocher du SDAGE pour obtenir les délimitations des zones humides (L1), ainsi que les prescriptions de préservation.
(2) Les documents de SDAGE comprennent un inventaire et une délimitation des zones humides, en indiquant la méthode employée, ses limites et ses objectifs.

Znieff

Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique. Les objectifs sont la connaissance permanente des infrastructures de transport terrestres, des réservoirs de biodiversité, des corridors écologiques et de la répartition de l'écosystème soit sur la première et dernière de plates ou d'éléments remarquables, il s'agit de types de zones et d'éléments de préservation orientés vers des enjeux de biodiversité.
Type I : secteurs de végétation ou d'habitats remarquables, ou de sites de valeur patrimoniale, ou de sites remarquables, ou caractéristiques du patrimoine naturel régional ou national.
Type II : grands ensembles naturels riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes.

Inventaire Espace Boisé

Le référentiel pour l'évaluation forestière de l'IGN est un outil de référence pour les professionnels de la filière bois et pour les acteurs de l'environnement et de l'aménagement du territoire.
La BD Forêt est une base de données vectorielle de référence pour l'espace forestier et les milieux semi-naturels.
Elaboré par photo-interprétation d'images en infrarouge couleur de la BD Carthage, la BD Forêt est réalisée par entreprises départementales sur la territoire métropolitain.

Le schéma régional de cohérence écologique - trame verte et bleue (SRCE-TVB)

Un aménagement de territoire et un territoire respectueux de son environnement, c'est-à-dire un territoire qui maintient et restaure ses capacités évolutives et à la mesure en bon état des continuités écologiques.
Il s'agit d'identifier les sites et les milieux à préserver, à restaurer ou à améliorer, afin de permettre aux espèces animales et végétales de circuler, de se reproduire, de se nourrir, de se reproduire...
Le SRCE-TVB est composé de :
- une trame verte et bleue (TVB) pour assurer l'efficacité du Schéma Régional de Cohérence Ecologique.
- Le SRCE-TVB du Nord-Pas-de-Calais a été arrêté par le préfet de région le 10 juillet 2014. Les zones sont agréées par le Conseil régional le 10 juillet 2014.

NOTA:
- Les réservoirs de biodiversité sont des espaces pouvant abriter des espèces ou populations d'espèces à partir desquels les individus se dispersent, ou susceptibles de permettre l'accès de nouvelles populations dispersées.
- Les corridors écologiques assurent les connexions entre les réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'établissement de leur réseau de vie.
- Les obstacles sont des freins à la fonctionnalité des continuités écologiques identifiés dans l'Atlas cartographique dans la cartographie des objectifs de préservation ou de remise en bon état assignés aux éléments de la trame verte et bleue.